



Editorial

Mesdames, Messieurs les maires,
Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

Dans ce contexte de crise aux portes de l'Europe, la Haute-Vienne se mobilise pleinement pour pouvoir accueillir les Ukrainiens qui fuient la guerre. Je souhaite remercier les associations, les collectivités locales et les services de l'État qui ont fait preuve d'une grande réactivité et qui font honneur au département. Je remercie également nos concitoyens qui ont fait preuve de générosité et de spontanéité en proposant plus de 1200 places d'hébergement. Tous les dispositifs d'accompagnement et d'accueil des personnes déplacées seront abordés dans le zoom de cette édition pour répondre aux interrogations de chacun.

Dans quelques jours, les Français seront appelés aux urnes pour l'élection présidentielle qui aura lieu les 10 et 24 avril 2022. S'il n'est pas possible pour vos administrés de se déplacer, il est encore temps de les informer des modalités pour donner procuration et ainsi exprimer leur suffrage.

Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Vienne



Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Vienne

Zoom

Spécial Ukraine

Face aux conséquences tragiques de ce conflit, des millions d'Ukrainiens ont d'ores et déjà quitté leur pays. La France poursuit et renforce sa mobilisation dans l'accompagnement des personnes déplacées.

Dans notre département, la gestion de la crise ukrainienne est pilotée par la préfète et l'ensemble de ses services en lien avec les collectivités locales et les associations. Cette mobilisation a pour but d'accompagner les déplacés sur le plan sanitaire, éducatif, social et professionnel pour faciliter leur intégration. Le dispositif déployé vise également à accompagner la solidarité et la générosité de nos concitoyens notamment sur le sujet de l'hébergement.

Toutes les informations relatives aux droits et à l'accueil des Ukrainiens sont accessibles depuis le site des services de l'État en Haute-Vienne : haute-vienne.gouv.fr/solidarite-avec-l-ukraine. Régulièrement mise à jour, cette page dédiée vous permettra de répondre aux questions d'accès et/ou séjour, de demande de protection temporaire, de scolarité, d'hébergement, de dons ou encore sur la vie pratique des réfugiés en France.



Accès et/ou séjour sur le territoire français



Demande de protection temporaire



Scolarité des enfants ukrainiens



Hébergements particuliers et collectivités



Dons des collectivités, entreprises et particuliers



Vie pratique

Lire l'article complet

Pour les collectivités locales, accueillir ces personnes déplacées constitue un immense défi. Les questions à traiter sont très nombreuses, voilà pourquoi l'État met à disposition un document opérationnel pour répondre aux questions pratiques.



FAQ spéciale collectivités

Actualités

Comment voter par procuration ?



Elections

Comment voter par procuration ?

Certains de vos administrés seront peut-être absents lors des prochaines élections ? Avec la nouvelle plateforme dédiée aux élections, il est très simple de réaliser sa procuration et de connaître son statut électoral. De plus, la procuration peut désormais être donnée à toute personne inscrite dans une autre commune, à charge pour le mandataire d'aller voter dans la commune d'inscription du mandant.

Lire l'article



Appui et conseils aux collectivités

Présentation de la loi 3DS

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a pour objectif de donner aux élus les moyens nécessaires pour relever les défis à venir en matière, notamment, d'urbanisme, de logement et d'environnement. Un guide d'explication de cette loi vous est proposé dans notre article.

[Lire l'article](#)



Agriculture

Loup : accompagnement des agriculteurs

Depuis décembre 2021, le loup s'est manifesté en Haute-Vienne par plusieurs prédateurs sur des ovins. Si des animaux sont tués ou blessés avec traces de morsures ou de consommations fraîches, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) doit être prévenu immédiatement pour réaliser une analyse d'indices. C'est cette expertise de l'OFB qui permet de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement financières et techniques sur les pertes occasionnées sur le troupeau.

[Lire l'article](#)



Agriculture

PAC 2021 - les paiements réalisés dans un calendrier resserré

Le paiement des avances des aides de la politique agricole commune (PAC 2021) est intervenu sur le compte des agriculteurs haut-viennois à compter du 17 octobre 2021. Ce versement, qui représente un peu plus de 65 millions d'euros, aura bénéficié à plus de 3 000 exploitations du département.

[Lire l'article](#)



Sécurité et protection de la population

Ma Sécurité : une application au plus près de vous

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ? La nouvelle application Ma Sécurité vous vient en aide et vous propose la solution la plus adaptée à votre problème. Plus d'explications dans notre article

[Lire l'article](#)

Appui et conseils aux collectivités



AIRES DE SPORTS ET DE JEUX : Rappel des dispositions

Sécurité des aires de jeux

Les aires de sports et de jeux représentent, selon une étude menée par Santé Publique France entre 2009 et 2013, la deuxième catégorie de lieux génératrice d'accidents de la vie courante, tous âges confondus. Cet article vous propose de revenir sur les réglementations applicables à ces installations.

[Lire l'article](#)



SOIRÉES FESTIVES ET CONDUITES ADDICTIVES : prévenir les risques

Sécurité routière

Soirées festives et conduites addictives : prévenir les risques

Danser en boîte de nuit et faire la fête... Cela est à nouveau possible depuis le 16 février 2022. Cette convivialité retrouvée ne doit pas faire oublier les risques liés à la consommation d'alcool et aux addictions qui viennent augmenter drastiquement l'accidentalité en Haute-Vienne.

[Lire l'article](#)



Agenda

- **10 et 24 avril 2022** : premier et second tour des [élections présidentielles](#)
- **Vendredi 22 avril 2022** : Journée nationale de la déportation
- [Année mémorielle 2022 - Appel à projets](#)



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les services de l'état en

Haute-Vienne sur :

www.haute-vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux :



@prefet87

Cabinet de la préfète

Bureau de la

communication

interministérielle

1, rue de la préfecture

87031 LIMOGES cedex